



Soft news

Recharge de véhicules électriques dans les parkings couverts publics : ce qu'il faut savoir selon Virta

Paris, le 1er juin 2023 - Le développement du véhicule électrique dans les prochaines années entraînera un déploiement massif d'infrastructures de recharge dans les parkings publics. L'installation de ces équipements nécessite-t-elle des précautions particulières dans les parkings couverts ? Quelles sont les informations à connaître avant d'installer des bornes dans ses parcs de stationnement ?

En France, on dénombre plus de 2 000 parkings couverts et souterrains accessibles au public.

Les infrastructures de recharge pour les véhicules électriques dans les parkings couverts publics sont un service relativement récent, autorisé suite aux dispositions du Grenelle de l'environnement en 2009 !

L'essor des véhicules électriques entraîne quelques changements dans le travail des exploitants de parkings intérieurs. La problématique de la qualité de l'air dans les parkings couverts devient moins préoccupante, car les émissions de gaz polluants sont réduites. Cependant, l'installation d'infrastructures de recharge nécessite une attention particulière.

Le cahier des charges relatif à l'installation des infrastructures de recharge pour les véhicules électriques ou hybrides rechargeables dans les parkings couverts publics accueillant du public est défini par les recommandations du conseil général de l'environnement et du développement durable, relevant du ministère de l'Intérieur, dans son rapport de juillet 2022. Ces recommandations concernent le renforcement de la protection incendie dans les parkings couverts et le déploiement des bornes de recharge électrique.

Voici les principales exigences à respecter :

- Les installations de recharge rapide sont limitées aux niveaux d'accès les plus proches de la sortie, soit au niveau supérieur (accès +1) soit au niveau inférieur (accès -1). Elles peuvent également être installées dans des parkings fortement ventilés, tels que les toitures-terrasses.
- Un maximum de 20 points de charge par étage.
- Une puissance maximale de 150 kVA pouvant être délivrée simultanément par étage.

- Les emplacements de recharge électrique doivent être clairement identifiés grâce à un marquage au sol, une signalisation, etc.
- Chaque emplacement équipé d'un point de charge doit être séparé d'au moins 15 mètres.
- Un extincteur à eau de 6 kg doit être disponible à chaque emplacement.
- Une coupure d'urgence générale de l'alimentation électrique des points de charge est obligatoire.

Une fois l'équipement installé, il n'y a pas de mesures particulières à suivre, à l'exception de la recommandation pour les conducteurs de véhicules électriques d'utiliser uniquement les câbles de recharge fournis par les constructeurs automobiles et d'éviter les prises non adaptées ou les rallonges.

La loi LOM (Loi d'Orientation des Mobilités) prévoit, d'ici 2025, l'installation d'une borne de recharge pour chaque tranche de 20 places de stationnement dans les parkings des bâtiments non résidentiels.

Cependant, dans la pratique, il est possible de répartir les infrastructures de recharge dans les parkings en fonction des concentrations de population sur le territoire ou des contraintes techniques, plutôt que de suivre des quotas spécifiques par site.

Au niveau européen, la directive sur la performance énergétique des bâtiments, entrée en vigueur en janvier 2020, prévoit l'installation d'au moins un point de recharge dans chaque nouveau bâtiment (résidentiel, commercial ou bureau). En cas de rénovation, il est recommandé de pré-équiper 20% des places de parking.

À propos de Virta

Virta est un pionnier dans le développement de services de recharge intelligents pour véhicules électriques. La plateforme digitale de recharge de véhicules électriques de Virta est utilisée par plus de 1 000 entreprises et organisations privées et publiques dans les secteurs du retail, de l'hôtellerie, de l'immobilier, du parking, des stations-service, de l'automobile et de l'énergie. Ces clients exploitent plus de 75 000 chargeurs dans 35 pays, formant le réseau « Powered by Virta ». Grâce à l'itinérance, les conducteurs de véhicules électriques peuvent accéder à plus de 350 000 bornes de recharge dans plus de 65 pays.

Virta est à l'avant-garde pour mener la transition vers un avenir plus durable en facilitant la recharge de véhicules électriques. Elle compte 34 familles de brevets axées sur les capacités de gestion de l'énergie, qui sont au cœur du futur écosystème de l'énergie et de la mobilité connectées.

www.virta.global